



# Conférence générale

GC(61)/RES/11

Septembre 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais

## Soixante et unième session ordinaire

Point 18 de l'ordre du jour  
(GC(61)/25)

# Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 21 septembre 2017, à la septième séance plénière

## A.

### Applications nucléaires non énergétiques

#### 1.

#### En général

#### La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- b) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- c) Prenant note de la stratégie à moyen terme pour 2018-2023 comme orientation et contribution à cet égard,
- d) Prenant note du *Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2017* (document GC(61)/INF/4),
- e) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie, l'environnement, l'alimentation et l'agriculture, la nutrition, la santé humaine et les ressources en eau, notant que de nombreux États Membres, développés ou en développement, bénéficient des applications des techniques nucléaires dans tous les domaines

susmentionnés, et notant la coopération fructueuse de la FAO et de l'Agence et les bons résultats qu'elles enregistrent dans le cadre du programme mixte FAO/AIEA,

f) Considérant l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur des arrangements révisés relatifs aux activités de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, signés en 2013, et le cadre stratégique de la FAO pour 2010-2019, ainsi que ses cinq objectifs stratégiques, qui servent tous de base à une collaboration étroite et efficace avec notamment l'AIEA dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, et prenant note de l'attachement de la FAO à la poursuite de la collaboration avec l'AIEA dans le cadre de ce programme mixte,

g) Appréciant l'engagement de la Division mixte FAO/AIEA dans la lutte contre les épidémies de peste des petits ruminants, de peste porcine, de fièvre aphteuse, de maladie à virus Ebola, de grippe aviaire, de fièvre catarrhale du mouton et de dermatose nodulaire contagieuse en Afrique, en Asie et en Europe,

h) Consciente des activités du Réseau latino-américain et caraïbe d'analyse (RALACA), composé d'instituts nationaux de sécurité sanitaire des aliments de 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, visant à résoudre les problèmes de contamination alimentaire et à améliorer la sûreté de l'environnement et la sécurité sanitaire des aliments, ce qui aura des effets positifs sur la santé, le commerce et l'économie ; des activités du réseau VETLAB, composé de 32 laboratoires nationaux africains et 17 laboratoires nationaux asiatiques de diagnostic des maladies animales, visant à promouvoir l'utilisation des techniques nucléaires aux fins du diagnostic des maladies animales transfrontières et des zoonoses et de la lutte contre celles-ci ; et des activités du réseau ALMERA de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement, composé de 149 laboratoires de 84 États Membres, visant à fournir des mesures exactes aux fins du contrôle de la radioactivité dans l'environnement,

i) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 64/292, demande aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous,

j) Se félicitant de l'adoption en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) et reconnaissant les activités menées par le Secrétariat pour contribuer à la promotion du développement durable et à la protection de l'environnement,

k) Se félicitant également de l'adoption de l'Accord de Paris à la vingt et unième Conférence des Parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

l) Reconnaissant le succès de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la réduction ou l'éradication des populations de lucilie bouchère, de mouche tsé-tsé et de diverses mouches des fruits et autres hétérocères pouvant avoir un impact économiquement important,

m) Confirmant le rôle important de la science, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable,

- n) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations internationales intéressés, comme le groupe du projet ITER (Réacteur expérimental thermonucléaire international), par les projets liés à la fusion, appréciant l'action menée pour jouer un rôle moteur dans les expériences DEMO (centrale de démonstration à fusion) et les conférences biennales de l'AIEA sur l'énergie de fusion, et sachant que la 26<sup>e</sup> Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion (FEC2016) s'est tenue en octobre 2016 au Japon,
- o) Consciente du rôle des accélérateurs de faisceaux d'ions et des sources de rayonnement synchrotron dans la recherche-développement pour la science des matériaux, les sciences de l'environnement, la biologie et les sciences de la vie, et le patrimoine culturel,
- p) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles et du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux, notamment le problème des eaux usées industrielles, et notant l'initiative prise par l'Agence pour étudier sous tous ses aspects l'utilisation de la technologie des rayonnements pour le traitement des eaux usées et la dépollution dans les États Membres dans le cadre d'activités de recherche coordonnée,
- q) Prenant note du fort potentiel des faisceaux d'électrons en tant que source de rayonnements pour le traitement des matériaux et des polluants et l'atténuation des pathogènes en vue de la mise au point de vaccins, et reconnaissant les résultats encourageants obtenus dans le cadre des projets de recherche coordonnée (PRC) correspondants,
- r) Notant avec satisfaction la réussite du forum scientifique qui s'est tenu à l'occasion de la 60<sup>e</sup> session de la Conférence générale en 2016, qui était placée sous le thème de la technologie nucléaire au service des objectifs de développement durable, de la première Conférence internationale de l'Agence sur les applications de la science et de la technologie des rayonnements (ICARST 2017), qui s'est tenue du 24 au 28 avril 2017, et de la troisième Conférence internationale FAO/AIEA sur la gestion des insectes ravageurs à l'échelle d'une zone : intégration de la technique de l'insecte stérile et de techniques nucléaires et autres connexes, qui s'est tenue du 22 au 26 mai 2017,
- s) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'aseptisation et la stérilisation, la gestion des procédés industriels, la remédiation de l'environnement, la conservation des aliments, l'amélioration des cultures, l'élaboration de nouveaux matériaux et les sciences analytiques, ainsi que dans l'évaluation des impacts des changements climatiques,
- t) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons (PET), de la PET/tomodensitométrie (PET-CT) et des radiopharmaceutiques thérapeutiques, et reconnaissant les efforts accomplis par le Secrétariat pour planifier de manière adéquate les activités permettant de répondre aux besoins en vue de la production de radiopharmaceutiques thérapeutiques élaborés en milieu hospitalier et de leur utilisation conformément aux prescriptions réglementaires applicables au plan national,
- u) Notant l'importance de la disponibilité de molybdène 99 pour le diagnostic et le traitement médicaux, et prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence, en coordination avec d'autres organisations internationales, États Membres et parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs besoins nationaux et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE,

lorsqu'elle est techniquement et économiquement faisable, notamment par la recherche sur un autre mode de production de technétium 99/molybdène 99, basé sur les accélérateurs,

v) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont été lancées pour la fourniture de services d'irradiation en réacteur, des progrès importants annoncés s'agissant de la mise au point de nouvelles installations de production de molybdène 99 et de l'expansion d'installations existantes, et de l'intérêt continu de nombreux pays pour la mise en place d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE pour les besoins nationaux, l'exportation et/ou la constitution d'une capacité de réserve partielle,

w) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, qui sont des outils précieux notamment pour la formation théorique et pratique, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux mais aussi un outil de formation pour les États Membres envisageant d'adopter l'électronucléaire,

x) Consciente de la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer un large accès aux réacteurs de recherche, du fait que les réacteurs de recherche anciens sont remplacés, mais en moins grand nombre, par des réacteurs polyvalents, ce qui se traduit par une diminution du parc des réacteurs en service, et notant avec satisfaction l'appui coordonné et systématique du Secrétariat aux pays se lançant dans leur premier projet de réacteur de recherche,

y) Notant avec préoccupation que les 38 réacteurs TRIGA en service dans le monde seraient pénalisés par l'incapacité de l'unique fournisseur de combustible TRIGA à garantir un approvisionnement à long terme en raison d'une faible rentabilité,

z) Consciente de l'importance de l'instrumentation nucléaire dans la surveillance des rayonnements et des matières nucléaires dans l'environnement et notant avec satisfaction la mise au point d'instruments de contrôle de la radioactivité en surface et la fourniture aux États Membres qui en font la demande des services pour la cartographie de leur territoire,

aa) Reconnaissant la nécessité d'accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe pour la prise en charge des maladies – y compris du cancer – et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité,

bb) Considérant que les examens par des pairs externes indépendants, dans le cadre d'un programme complet d'assurance de la qualité, sont un outil efficace pour améliorer la qualité de la pratique en médecine radiologique, et appréciant les efforts faits par le Secrétariat pour mettre au point les mécanismes d'examen par des pairs en médecine nucléaire, en radiologie diagnostique et en radiothérapie,

cc) Consciente de l'utilisation innovante, en santé humaine, d'outils de TI pour la création de capacités et la formation théorique dans le cadre du Human Health Campus de l'AIEA, qui est bien établi,

dd) Notant la coopération et le partenariat en cours entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence, et la demande croissante des États Membres en applications nucléaires pour la santé humaine,

ee) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changements climatiques, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider

les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau, en particulier des eaux de surface utilisées à des fins agricoles,

ff) Consciente de la capacité sans égal de l'Agence à contribuer aux efforts mondiaux de protection de l'environnement marin, reconnaissant la contribution importante du Centre international de coordination sur l'acidification des océans aux Laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco à la coordination des activités devant permettre de mieux comprendre les effets mondiaux de l'acidification des océans, et se félicitant de l'appui financier et de l'appui en nature importants fournis à ce centre par un certain nombre d'États Membres, notamment dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA,

gg) Consciente du fait que les événements parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer ont entraîné une augmentation des demandes de coopération de la part des États Membres dans les domaines de la nutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants et de la prévention de l'obésité liée aux maladies non transmissibles, et notant que le Colloque international sur la compréhension de la malnutrition modérée chez les enfants en vue d'interventions efficaces, tenu à Vienne (Autriche) du 26 au 29 mai 2014, a abouti à une coopération plus étroite avec d'autres agences travaillant dans le domaine de la malnutrition,

hh) Reconnaissant le rôle positif joué par les projets relatifs aux études des sciences et technologies dans le renforcement de la communication scientifique et la formation de formateurs,

ii) Notant avec satisfaction les efforts actuellement déployés par le Secrétariat, avec les États Membres, dans le cadre du programme et budget pour 2018-2019, pour allouer des ressources suffisantes à la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf avec des installations et des équipements pleinement adaptés, et pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts concernant la création de capacités et de renforcement de la technologie soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,

jj) Reconnaissant la contribution de l'Agence, dans le cadre des programmes de santé humaine et d'alimentation et d'agriculture, aux mesures de lutte contre le virus Zika dans la région Amérique latine et Caraïbes en collaboration étroite avec l'OMS par l'intermédiaire des bureaux de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), et

kk) Reconnaissant le succès de l'Agence dans la mise en place de partenariats et la recherche de financements importants avec des partenaires non traditionnels, notamment dans le domaine de la santé humaine,

1. Prie le Directeur général de poursuivre, conformément au Statut et en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie pour satisfaire les besoins de croissance et de développement durables des États Membres en toute sûreté ;

2. Prie le Secrétariat d'exploiter pleinement les capacités des établissements des États Membres au moyen de mécanismes appropriés afin d'étendre l'utilisation des sciences et des applications nucléaires pour apporter des avantages socio-économiques, et attend avec intérêt la contribution de l'Agence à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;

3. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des PRC au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et grâce à une assistance directe, et prie instamment le Secrétariat de renforcer encore la création de capacités en faveur des États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux, régionaux et nationaux et de formations à l'aide de bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et en élargissant la portée des ARC ;
4. Après le succès du forum scientifique organisé pendant la session de 2016 de la Conférence générale, de l'ICARST et de la troisième Conférence internationale FAO/AIEA sur la gestion des insectes ravageurs à l'échelle d'une zone, prie instamment le Secrétariat de faire connaître les avantages des diverses applications des technologies nucléaires qui pourraient être bénéfiques pour les États Membres et de répondre à cette fin aux besoins de formation des ressources humaines à ces applications ;
5. Prie le Secrétariat de poursuivre les consultations avec les États Membres en vue de la préparation de la Conférence ministérielle sur la science, les technologies et les applications nucléaires à des fins pacifiques en 2018, et de les mettre à disposition des États Membres dans le cadre du programme de coopération technique de l'Agence, tout en soulignant leur contribution future au développement durable ;
6. Prie instamment le Secrétariat de continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements de Kyoto, ainsi que des initiatives futures pour faire face aux changements climatiques ;
7. Accueille favorablement toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'Initiative sur les utilisations pacifiques, sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'Agence ;
8. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires recensés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment en ce qui concerne les applications nucléaires relatives à l'alimentation et à l'agriculture comme l'agriculture intelligente face au climat, l'utilisation de la TIS pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme et la mouche méditerranéenne des fruits, l'application de techniques dérivées du nucléaire pour le diagnostic précoce et rapide et le contrôle des maladies animales transfrontières et zoonoses émergentes et réémergentes, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes et aux rayonnements dans la gestion des eaux souterraines et les applications relatives à l'agriculture, comme la gestion des terres et de l'eau et l'amélioration et la gestion des cultures en fonction des changements climatiques, et à la santé humaine, l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques, et l'utilisation de la technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux nouveaux, ainsi que le traitement des eaux usées, des gaz de combustion et d'autres polluants provenant d'activités industrielles ;
9. Encourage un renforcement de la coopération entre États Membres pour la mise en commun d'informations sur les données d'expérience et bonnes pratiques pertinentes en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, dans le cadre d'une synergie avec les organismes du système des Nations Unies s'occupant de la gestion des ressources en eau, comme l'AIEA et l'ONUDI ;

10. Note avec satisfaction les efforts constants déployés par le Secrétariat avec les États Membres parties à l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA) et encourage le Secrétariat à mettre au point et à diffuser des outils de TI dans divers domaines des applications nucléaires ;
11. Prie instamment le Secrétariat de continuer à étudier l'utilisation d'accélérateurs pour diverses applications de la technologie des rayonnements et de faciliter des démonstrations et des formations à l'intention des États Membres intéressés ;
12. Reconnaît le rôle positif joué par le réseau VETLAB des laboratoires diagnostiques vétérinaires dans la promotion de l'utilisation des techniques nucléaires pour diagnostiquer des maladies animales transfrontières et zoonoses telles que la maladie à virus Ebola, la grippe aviaire et la dermatose nodulaire contagieuse en Afrique, en Asie et en Europe, et lutter contre ces maladies, et prie instamment le Secrétariat de continuer à intensifier ces efforts ;
13. Prie le Secrétariat, en collaboration avec les États Membres intéressés, de poursuivre l'élaboration d'instruments appropriés et de mettre à la disposition des États Membres qui en font la demande des services permettant la cartographie rapide et économique de la radioactivité sur la surface de la Terre ;
14. Prie instamment le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99/technétium 99m, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser l'approvisionnement en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier, et prie en outre instamment le Secrétariat de continuer à coopérer avec d'autres initiatives internationales, notamment le groupe de haut niveau sur la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux créé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, en vue d'atteindre cet objectif ;
15. Prie le Secrétariat, à la demande des États Membres intéressés, de fournir une assistance technique aux nouvelles initiatives nationales et régionales visant à créer des capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE, de fournir une assistance technique aux capacités de production existantes pour qu'elles puissent employer des méthodes non basées sur l'UHE et de faciliter des activités de formation, et notamment des ateliers, pour aider les États Membres à être autosuffisants dans la production locale de radio-isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques ;
16. Demande au Secrétariat de continuer à fournir une assistance technique concernant la production d'isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques aux États Membres intéressés qui en font la demande ;
17. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux pour assurer un large accès au parc des réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître les opérations de ces réacteurs et leur utilisation, et prie en outre le Secrétariat de faciliter l'exploitation sûre, efficace et durable de ces installations ;
18. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'aider les États Membres qui envisagent de se doter de leur premier réacteur de recherche à mettre en place une infrastructure de manière systématique, complète et judicieusement graduée et de fournir des directives sur les applications des réacteurs de recherche pour permettre aux organismes dans ces États Membres de prendre des décisions éclairées garantissant la viabilité stratégique et la pérennité de ces projets ;
19. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres intéressés à mettre en place une infrastructure de sûreté et à établir des centres régionaux de formation théorique et pratique dans leurs régions, quand il n'en existe pas, pour la formation spécialisée d'experts nucléaires et radiologiques, et prie le Secrétariat d'avoir recours à cet égard à des instructeurs qualifiés des pays en développement ;

20. Prie instamment le Secrétariat de continuer à dialoguer avec des parties prenantes et à encourager les fournisseurs internationaux de combustible à veiller à ce que l'approvisionnement en combustible des réacteurs de recherche, y compris pour les réacteurs TRIGA, soit ininterrompu et suffisant ;
21. Encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec l'Université nucléaire mondiale (UNM) dans le cadre de l'École biennale de la technologie des rayonnements et de renforcer son soutien à la participation de candidats de pays en développement ;
22. Prie le Secrétariat de renforcer les activités de l'Agence dans le domaine de la science et de la technologie de fusion compte tenu des progrès réalisés par la recherche sur la fusion nucléaire à ITER et ailleurs dans le monde, et de poursuivre les activités de DEMO, en en étendant la portée et la participation dans la mesure du possible ;
23. Reconnaissant que toutes les activités relatives aux sciences et au génie nucléaires doivent se fonder sur des données nucléaires fiables, exprime sa gratitude au Secrétariat pour la fourniture de données nucléaires fiables aux États Membres depuis plus de 50 ans et pour avoir développé une application permettant d'avoir accès aux données nucléaires par l'intermédiaire de téléphones mobiles, et l'encourage à continuer d'offrir ce service à l'avenir ;
24. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres ;
25. Encourage le Secrétariat à renforcer encore davantage le partenariat AIEA-OMS et à étudier la possibilité d'une coopération plus formelle, par exemple un programme conjoint ou une entité entre l'OMS et l'AIEA ;
26. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité de la mise au point de radiopharmaceutiques et l'utilisation de la technologie des rayonnements dans l'industrie et à diffuser des principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;
27. Encourage les États Membres à utiliser les mécanismes existants d'examen par des pairs en médecine radiologique pour améliorer le diagnostic de qualité et le traitement des patients ;
28. Prie le Secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec les États Membres, de développer les installations industrielles d'irradiation comme les accélérateurs d'électrons et les accessoires permettant de les utiliser, par exemple, pour les soins de santé, l'amélioration des cultures, la préservation des aliments, les applications industrielles, l'aseptisation et la stérilisation, et demande en outre la fourniture d'un appui technique pour l'utilisation des réacteurs de recherche dans la production de radiopharmaceutiques et de radio-isotopes industriels ;
29. Demande en outre que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
30. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

**Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé  
et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA)**

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA),
- b) Reconnaissant que la PATTEC-UA a pour principal objectif d'éradiquer les mouches tsé-tsé et la trypanosomose en créant des zones durablement exemptes de ces mouches et de cette maladie, au moyen de diverses techniques de réduction et d'éradication, tout en s'assurant que les terres récupérées sont durablement et économiquement exploitées, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire,
- c) Reconnaissant que les programmes de lutte contre les populations de mouches tsé-tsé et la trypanosomose sont des activités complexes et logistiquement exigeantes qui nécessitent des approches souples, innovantes et adaptables pour la fourniture d'un appui technique,
- d) Reconnaissant que le nombre de mouches tsé-tsé et le problème de la trypanosomose qu'elles transmettent se développent et constituent l'un des principaux obstacles au développement socioéconomique du continent africain, qui affecte la santé humaine et animale, limite le développement rural durable et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté et d'insécurité alimentaire,
- e) Consciente que, bien que le nombre de cas nouveaux de trypanosomose humaine africaine (THA) signalés soit désormais tombé en dessous de 3 000 par an et se situe actuellement à son niveau le plus bas depuis plusieurs décennies, la trypanosomose animale, elle, continue de toucher chaque année des millions de têtes de bétail et constitue une entrave au développement rural pour des dizaines de millions d'habitants des campagnes de 39 pays d'Afrique, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,
- f) Reconnaissant qu'il importe de mettre au point des systèmes de production animale plus efficaces dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose afin de réduire la pauvreté et la faim et de poser la base de la sécurité alimentaire et du développement socioéconomique,
- g) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec. 169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et sur un plan d'action pour la conduite de la PATTEC-UA,
- h) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la mise au point de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la fourniture d'une assistance dans le cadre de projets de terrain, appuyés par le Fonds de coopération technique de l'Agence, pour intégrer la TIS contre la tsé-tsé dans les actions des États Membres visant à trouver des solutions durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose,
- i) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ),

- j) Se félicitant que le Secrétariat continue de collaborer étroitement avec la PATTEC-UA, en consultation avec d'autres organismes spécialisés compétents des Nations Unies, pour faire connaître le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, organiser des cours régionaux et fournir, par l'intermédiaire du programme de coopération technique et du programme financé au moyen du budget ordinaire de l'Agence, une assistance opérationnelle aux activités de projets sur le terrain, ainsi que des conseils sur la gestion des projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA,
- k) Saluant les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du plan stratégique de la PATTEC-UA pour la période 2012-2018 et attendant avec intérêt qu'il soit mené à bien,
- l) Saluant les progrès réalisés par la PATTEC-UA pour impliquer davantage – outre des organisations internationales comme l'Agence, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé – des organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de faire face au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose et de favoriser une agriculture et un développement rural durables (ADRD),
- m) Saluant les progrès du projet d'éradication de la mouche tsé-tsé mené au sud de l'Éthiopie, dans la vallée du rift africain, avec l'appui de l'Agence et sous la direction de l'Institut national de lutte et d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (NICETT), et les progrès accomplis dans l'éradication de la mouche tsé-tsé dans la région des Niayes, au Sénégal,
- n) Apprécient les contributions apportées par divers États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies à la lutte contre le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose en Afrique de l'Ouest, notamment celles apportées par les États-Unis d'Amérique, dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, pour soutenir des projets de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose au Sénégal et au Burkina Faso,
- o) Prenant note de la poursuite de la collaboration étroite entre le Secrétariat et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), premier centre collaborateur de l'AIEA en Afrique pour l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de mouches tsé-tsé à l'échelle d'une zone,
- p) Se félicitant de l'inauguration de l'Insectarium de Bobo-Dioulasso (IBD) dans le cadre du projet PATTEC pour le Burkina Faso en tant que centre sous-régional de production et de distribution de mouches tsé-tsé pour la TIS,
- q) Reconnaissant l'assistance fournie par le Département de la coopération technique et la Section de la lutte contre les insectes ravageurs de l'Agence à l'IBD sous la forme d'équipements supplémentaires et de matériel biologique pour l'établissement des colonies,
- r) Saluant les initiatives prises par le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture à l'appui de la PATTEC-UA,
- s) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour étudier et éliminer les obstacles à l'application de la TIS à la lutte contre la mouche tsé-tsé dans les États Membres africains, par la recherche appliquée et l'élaboration de méthodes, tant en interne que dans le cadre du mécanisme des projets de recherche coordonnée de l'Agence, et

t) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(61)/12, annexe 1),

1. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'accorder un rang de priorité élevé au développement agricole des États Membres, d'intensifier les efforts de sensibilisation, aux niveaux national et international, au fardeau que représentent les mouches tsé-tsé et la trypanosomose, et de redoubler d'efforts pour créer des capacités et développer davantage les techniques d'association de la TIS à d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne ;

2. Engage les États Membres à aider davantage, par un appui technique, financier et matériel, les États africains à créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé, tout en soulignant qu'il importe que la recherche appliquée et l'élaboration et la validation de méthodes au profit des projets opérationnels exécutés sur le terrain soient axées sur les besoins ;

3. Prie le Secrétariat de poursuivre, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, le financement au moyen du budget ordinaire et du Fonds de coopération technique, pour une assistance cohérente aux projets opérationnels de recours à la TIS, et de renforcer son appui aux activités de R-D et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et les étendre ultérieurement ;

4. Prie le Secrétariat de soutenir les États Membres dans le cadre de projets de coopération technique sur la collecte de données de référence, l'élaboration de propositions complètes de projets et la mise en œuvre de projets opérationnels d'éradication de la mouche tsé-tsé appuyés par des experts sur site, la priorité étant donnée au recensement et à l'éradication de populations génétiquement isolées de mouches tsé-tsé ;

5. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à poursuivre leur collaboration étroite avec la PATTEC-UA dans les domaines convenus dans le mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence, signé en novembre 2009 ;

6. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, poursuivent des activités harmonisées et synergiques afin d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les États Membres grâce à des orientations ainsi qu'à des services d'assurance de la qualité pour la planification et la mise en œuvre de projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA solides et viables ;

7. Demande à l'Agence et à d'autres partenaires de renforcer la création de capacités dans les États Membres pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les stratégies de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose à adopter et rentabiliser le recours à la TIS dans le cadre des campagnes GIREZ ;

8. Prie instamment le Secrétariat et d'autres partenaires de poursuivre la création de capacités et d'examiner la possibilité de créer un partenariat public-privé pour mettre en place et exploiter des centres d'élevage en masse de mouches tsé-tsé afin de fournir, de manière rentable, un grand nombre de mâles stériles à divers programmes sur le terrain ;

9. Encourage les pays ayant opté pour une stratégie de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose avec un élément de TIS à se concentrer dans un premier temps sur les activités de terrain, notamment les lâchers de mâles stériles provenant de centres de production en masse, à l'instar du projet d'éradication mené à bonne fin au Sénégal ;

10. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et la Division mixte FAO/AIEA à maintenir leur appui à la PATTEC-UA ; et

11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018).

### 3.

#### **Recours à l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources en eau**

##### La Conférence générale,

- a) Apprécient les travaux réalisés par l'Agence dans le domaine de l'hydrologie isotopique en application de la résolution GC(59)/RES/12.A.3,
- b) Notant les progrès accomplis en matière de développement durable pendant la période 2000-2015 dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et de la *Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)* de l'Organisation des Nations Unies,
- c) Prenant note de la Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » (2018-2028) de l'Organisation des Nations Unies, lors de laquelle l'accent sera mis sur le développement durable et la gestion intégrée des ressources en eau,
- d) Consciente que l'Organisation des Nations Unies continue de reconnaître le besoin d'une action accrue et concertée dans le domaine de l'eau et que l'eau joue un rôle déterminant dans le développement durable et l'éradication de la pauvreté et de la faim,
- e) Reconnaissant que les objectifs de développement durable mettent l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources en eau douce disponibles et d'intensifier les efforts de renforcement des capacités, qui sont toujours les principaux objectifs du programme de l'Agence relatif aux ressources en eau,
- f) Consciente que les lacunes dans la cartographie des ressources en eau et le manque de ressources humaines dans ce domaine affectent la capacité des États Membres d'accroître la disponibilité de l'eau et son utilisation,
- g) Reconnaissant que l'Agence a régulièrement démontré l'importance des techniques isotopiques pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau, en particulier pour la gestion des eaux souterraines dans les zones arides et semi-arides et pour une meilleure compréhension du cycle de l'eau,
- h) Notant que les activités mises en œuvre par l'Agence, telles qu'elles sont mentionnées dans le document GC(61)/12 (annexe 3), répondent aux priorités nationales et ont permis une plus large utilisation des techniques isotopiques pour la gestion des ressources en eau et de l'environnement,
- i) Apprécient le fait que les activités mises en œuvre par l'Agence, notamment en association avec des organismes bilatéraux et autres organismes internationaux, comme la mise au point d'une nouvelle série de documents d'information sur l'hydrologie isotopique et la tenue d'ateliers de formation conjoints, par la Commission du développement durable des

Nations Unies et par le Forum mondial de l'eau ont beaucoup contribué à mieux faire connaître les travaux de l'Agence sur les ressources en eau,

j) Appréciant les efforts faits par l'Agence pour faciliter l'accès des États Membres à des installations d'analyse pour l'hydrologie isotopique, grâce aux analyseurs laser d'isotopes stables et aux systèmes de mesure du tritium,

k) Reconnaissant les efforts faits par l'Agence pour renforcer les capacités des États Membres pour ce qui est d'effectuer des mesures isotopiques normalisées et de bonne qualité, notamment par la mise au point d'un logiciel d'évaluation du fonctionnement et de la performance des laboratoires chargés de l'analyse de routine des isotopes de l'hydrogène et de l'oxygène dans des échantillons d'eau,

l) Notant que, dans le cadre de la phase pilote du projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau (IWAVE), l'Agence a aidé les États Membres à accroître la disponibilité des ressources en eau douce et à les pérenniser à partir d'évaluations étendues des ressources nationales en eau, et notant avec satisfaction les mesures actuellement prises pour étendre le projet IWAVE à d'autres États Membres en intégrant sa méthodologie dans les nouveaux projets régionaux de coopération technique du prochain cycle,

m) Prenant note des débats et conclusions du forum scientifique 2011 intitulé « Le problème de l'eau : faire la différence à l'aide des techniques nucléaires » et prenant note de la participation de l'Agence au sixième Forum mondial de l'eau, et

n) Notant les efforts déployés par le Secrétariat pour aider les États Membres à mieux gérer les ressources en eau, y compris ses travaux visant à améliorer les compétences et la collaboration entre les États Membres participants en ce qui concerne l'utilisation des isotopes de l'environnement aux fins d'une meilleure évaluation de la pollution par l'azote et de l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau pour une gestion des ressources en eau et des stratégies de remédiation optimales,

1. Prie le Directeur général, sous réserve que des ressources soient disponibles :

a) de continuer à intensifier les efforts visant une utilisation accrue des techniques isotopiques et nucléaires pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau dans les pays intéressés, grâce à des programmes appropriés et en intensifiant la collaboration avec des organismes nationaux et internationaux s'occupant directement de la gestion des ressources en eau,

b) de continuer d'aider les États Membres à avoir aisément accès à des installations d'analyse isotopique en modernisant certains laboratoires et en aidant des États Membres à adopter de nouvelles techniques d'analyse moins onéreuses basées sur les progrès récents des technologies concernées, y compris celles du laser,

c) d'étendre les activités liées au projet IWAVE et à la gestion des eaux souterraines, et en particulier l'évaluation et la gestion des ressources en eaux souterraines fossiles, y compris dans les régions arides et semi-arides, ainsi qu'à la sûreté et à la durabilité de ces ressources, en collaboration avec des organismes régionaux et d'autres organismes internationaux, et de mettre au point des outils et des méthodologies pour améliorer le recensement des ressources en eau,

d) de faciliter l'accès des États Membres à de nouvelles techniques d'utilisation des isotopes de gaz rares pour la datation des eaux souterraines, et

- e) de renforcer les activités qui contribuent à la compréhension du climat et de son impact sur le cycle de l'eau et qui visent à mieux prévoir les catastrophes naturelles liées à l'eau et à en atténuer les effets, et de contribuer au succès de la Décennie internationale d'action sur le thème « Eau et développement durable » (2018-2028) ;
2. Prie l'Agence de continuer, parallèlement à d'autres organismes concernés des Nations Unies et à des organismes régionaux compétents, de former du personnel à l'hydrologie isotopique grâce à des cours appropriés, dispensés dans des universités et des instituts des États Membres, au moyen de techniques de communication avancées et d'outils éducatifs, et dans des centres de formation régionaux, en vue de donner aux hydrologues travaillant sur le terrain les moyens d'utiliser les techniques isotopiques ; et
3. Prie en outre le Directeur général de faire rapport sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-troisième session ordinaire (2019) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

#### 4.

### **Rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf**

#### La Conférence générale,

- a) Rappelant le paragraphe 9 de la résolution GC(55)/RES/12.A.1, dans lequel elle a demandé au Secrétariat, de même qu'aux États Membres, de consentir des efforts pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires (NA) de l'Agence à Seibersdorf, afin que les États Membres, en particulier les pays en développement, en bénéficient au maximum,
- b) Rappelant en outre les autres résolutions demandant que les laboratoires de NA à Seibersdorf soient pleinement adaptés à l'utilisation prévue (comme la résolution GC(56)/RES/12.A.2 relative à la mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de l'éradication et/ou de la réduction des populations de moustiques vecteurs du paludisme, la résolution GC(57)/RES/12.A.3 relative à l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA), la résolution GC(56)/RES/12.A.4 sur le renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la résolution GC(57)/RES/9.13 relative aux incidents nucléaires et radiologiques et à la préparation et la conduite des interventions d'urgence, et la résolution GC(57)/RES/11 relative au renforcement des activités de coopération technique),
- c) Consciente des applications croissantes, ayant des avantages économiques et environnementaux, des technologies nucléaires et radiologiques dans une grande variété de domaines, du rôle vital que les laboratoires de NA à Seibersdorf jouent dans la démonstration et la mise au point de technologies nouvelles et dans leur déploiement dans les États Membres, et de l'augmentation considérable des cours correspondants et de la fourniture de services techniques ces dernières années,
- d) Reconnaissant avec appréciation le rôle de premier plan au niveau mondial des laboratoires de NA à Seibersdorf pour la mise en place de réseaux mondiaux de laboratoires dans plusieurs domaines, comme les réseaux de lutte contre les maladies animales appuyés par l'intermédiaire de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, de l'initiative concernant le Fonds pour la renaissance africaine et de nombreuses autres initiatives,

- e) Reconnaissant en outre que les laboratoires de NA à Seibersdorf ont un besoin urgent de modernisation afin de répondre à l'évolution et à la complexité des demandes qui leur sont adressées et aux besoins croissants des États Membres et de suivre le rythme toujours plus rapide du progrès technologique,
- f) Soulignant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et disposent de l'infrastructure appropriée,
- g) Appuyant l'initiative du Directeur général concernant la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, annoncée dans sa déclaration à la 56<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale,
- h) Rappelant sa résolution GC(56)/RES/12.A.5, et en particulier le paragraphe 4, dans lequel elle prie le Secrétariat « d'élaborer un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des laboratoires de NA à Seibersdorf, de proposer un concept et une méthodologie pour le programme de modernisation à court, moyen et long termes et de tracer la vision et le rôle futur de chacun des huit laboratoires de NA »,
- i) Rappelant en outre le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs (document GC(57)/INF/11), qui présente les activités et les services des laboratoires de NA à Seibersdorf bénéficiant aux États Membres et à d'autres parties prenantes, quantifie les projections concernant les besoins et demandes futurs des États Membres et identifie les lacunes actuelles et celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir,
- j) Accueillant avec satisfaction le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs sur la stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf (document GOV/INF/2014/11), appelée projet ReNuAL, qui présente les éléments et les exigences en matière de ressources nécessaires pour faire en sorte que les laboratoires soient adaptés à l'utilisation prévue et qui doit être mise en œuvre sur la période 2014-2017 avec un budget cible de 31 millions d'euros, et l'additif à cette stratégie (document GOV/INF/2014/11/Add.1), appelé ReNuAL Plus (ReNuAL+), qui fournit une mise à jour de celle-ci en définissant les éléments additionnels, figurant au paragraphe 15 de la stratégie, et la réflexion de l'Agence en vue de la création de ses propres capacités de biosécurité de niveau 3 (BSL3),
- k) Prenant note du document GOV/INF/2017/1 intitulé « Projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) », qui fournit aux États Membres des informations actualisées sur l'avancement de ReNuAL+, les ressources requises pour ce projet et sa portée,
- l) Se félicitant en outre du rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs, qui figure à l'annexe 2 du document GOV/2017/30-GC(61)/12, sur les progrès réalisés dans l'exécution du projet ReNuAL depuis la 60<sup>e</sup> session de la Conférence générale,
- m) Se félicitant des progrès accomplis dans la construction des nouveaux bâtiments et de l'infrastructure des laboratoires dans le cadre des projets ReNuAL et ReNuAL+, et notant que le Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs sera inauguré le 25 septembre 2017 et que la construction se déroule conformément au calendrier et au budget prévus,
- n) Reconnaissant qu'il est important que l'Agence dispose de capacités BSL3 pour aider les États Membres à lutter contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses et appréciant la bonne coopération avec les autorités autrichiennes, en particulier avec l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité sanitaire des aliments (AGES) qui a commencé à accorder libre accès à sa nouvelle installation BSL3 à Mödling, ce qui renforce la capacité de

l'Agence de fournir une assistance accrue aux États Membres pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses, et notant en outre l'offre du gouvernement autrichien concernant un ensemble englobant les terrains, l'infrastructure et des services techniques, évalué selon lui à 2 millions d'euros, pour permettre à l'Agence d'établir ses propres capacités BSL3 dans la même installation à Mödling,

o) Notant la planification détaillée dont a fait l'objet le projet ReNuAL+ au cours du second semestre de 2016, laquelle a permis de définir la portée et les estimations de coûts décrites dans le document GOV/INF/2017/1, ainsi que l'objectif budgétaire de 26 millions d'euros pour ce projet,

p) Se félicitant qu'environ 27 millions d'euros de fonds extrabudgétaires aient été collectés à ce jour pour les projets ReNuAL et ReNuAL+, dont plus de 6 millions d'euros sont destinés au projet ReNuAL+,

q) Se félicitant en outre des contributions financières ou en nature et des détachements d'experts à titre gracieux consentis dans le cadre de la mise en œuvre du projet ReNuAL par les 31 États Membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kazakhstan, Koweït, Malaisie, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande et Turquie, et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), l'un des centres collaborateurs de l'Agence et deux contributeurs privés,

r) Prenant acte des efforts du groupe informel d'États Membres, dit des « Amis de ReNuAL », qui contribuent activement à la mobilisation de ressources pour le projet et encourageant tous les États Membres en mesure de le faire à fournir des ressources pour appuyer la rénovation des laboratoires de NA à Seibersdorf,

s) Notant avec satisfaction que les 10,4 millions d'euros du budget ordinaire d'investissement de l'Agence devant servir à financer environ un tiers du budget de 31 millions d'euros du projet ReNuAL ont été entièrement alloués et que le budget de 31 millions d'euros est financé intégralement,

t) Notant en outre la proposition formulée dans le projet de programme et budget pour 2018-2019 consistant à allouer chaque année au projet ReNuAL+ 2 millions d'euros du Fonds pour les investissements majeurs, et

u) Notant les efforts déployés et les progrès réalisés dans la recherche de partenariats et de contributions de donateurs non traditionnels, en particulier pour les besoins en matériel, et notant également avec satisfaction la mise en place d'un partenariat avec un fabricant concernant la fourniture à titre gracieux, pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans, d'un accélérateur linéaire pour le Laboratoire de dosimétrie, partenariat le plus grand de ce type jamais conclu par l'Agence,

12. Souligne la nécessité, en conformité avec le Statut, de poursuivre les activités de recherche-développement adaptative de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires où l'Agence a un avantage comparatif, et de maintenir l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités et la fourniture de services techniques pour satisfaire les besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement durable ;

13. Prie le Secrétariat de tout faire pour que, compte tenu de l'importance des laboratoires de NA à Seibersdorf au sein de l'Agence, les besoins urgents et les demandes futures des États Membres en ce qui concerne les services de ces laboratoires soient satisfaits dans le cadre de l'objectif global de financement du projet de rénovation ;
14. Encourage le Secrétariat à continuer d'explorer les possibilités de financement extrabudgétaire et de contributions en nature de donateurs non traditionnels et d'évaluer le potentiel de collaboration avec le secteur privé, conformément aux règles et règlements financiers et administratifs de l'Agence, notamment pour la mise en place d'arrangements à coût faible ou nul pour l'acquisition d'équipements ;
15. Demande au Secrétariat de continuer d'appliquer une stratégie de mobilisation de ressources spécifique au projet pour rechercher des ressources auprès des États Membres, de fondations et du secteur privé, encourage la constitution de partenariats avec eux et encourage en outre le Secrétariat à envisager de consacrer au projet des ressources financières provenant d'économies ou de gains d'efficacité, en consultation avec les États Membres ;
16. Demande également au Secrétariat de continuer à concevoir des ensembles ciblés de mobilisation de ressources qui permettent de faire concorder l'intérêt des donateurs potentiels avec les besoins du projet ReNuAL+, en donnant la priorité aux éléments qui étaient initialement dans la portée ajustée du projet ReNuAL et sont maintenant passés dans le projet ReNuAL+ ;
17. Prie le Secrétariat de fournir des informations sur les ressources financières requises pour la mise en œuvre future et d'indiquer où des ressources sont nécessaires pour respecter le calendrier d'exécution ;
18. Invite les États Membres à prendre des engagements financiers, à apporter des contributions financières, ainsi que des contributions en nature en temps utile, et à faciliter la coopération avec d'autres partenaires, le cas échéant, y compris les fondations et le secteur privé, pour que la troisième aile du Laboratoire modulaire polyvalent (FML), avec toutes ses fonctionnalités, puisse être achevée dès que possible afin de permettre des économies ;
19. Invite en outre les États Membres, sur la base des informations disponibles grâce aux récents efforts de planification faits par le Secrétariat, à apporter les contributions appropriées pour appuyer l'achèvement de la rénovation des laboratoires de NA à Seibersdorf, comme il est décrit dans le document GOV/INF/2017/1, de sorte que les éléments du projet ReNuAL+ soient mis en œuvre le plus tôt possible, en consultation avec les États Membres ;
20. Encourage les « Amis de ReNuAL », sous la coprésidence de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne, et tous les États Membres à continuer d'appuyer l'exécution du projet en mettant l'accent sur la mobilisation de ressources dans les délais voulus ; et
21. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixante-deuxième session (2018).

## **B.** **Applications nucléaires énergétiques**

### **1.** **En général**

#### La Conférence générale.

- a) Rappelant la résolution GC(60)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine », « de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques » et « de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques », y compris la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- d) Rappelant qu'il importe de faire participer les États Membres au processus de rédaction et de publication des documents importants sur l'énergie nucléaire,
- e) Notant que, dans la présente résolution, l'expression « qui développent des programmes électronucléaires » fait principalement référence aux pays qui ont relancé un programme électronucléaire existant et qui désormais envisagent ou ont mis en chantier une ou plusieurs centrales nucléaires modernes,
- f) Notant l'utilité que conservent les plans de travail intégrés (PTI), qui constituent un cadre opérationnel pour la fourniture par l'Agence d'une assistance optimisée à l'appui des États Membres ayant des programmes nucléaires nouveaux ou en développement,
- g) Notant les mesures qui ont été prises par le Secrétariat et les États Membres ayant des programmes électronucléaires, mettant à profit les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, s'efforçant d'améliorer la robustesse des centrales nucléaires et des installations du cycle du combustible, ainsi que l'efficacité humaine et organisationnelle, et soulignant qu'il faut assurer un soutien technique compétent à chaque étape de la durée de vie d'une centrale nucléaire pour un fonctionnement sûr et fiable,
- h) Rappelant la Conférence internationale sur les questions d'actualité en matière de sûreté nucléaire : démonstration de la sûreté des centrales nucléaires avancées refroidies par eau, tenue à Vienne en juin 2017 et organisée conjointement par le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires et le Département de l'énergie nucléaire, lors de laquelle les participants ont examiné les approches de l'amélioration de la sûreté nucléaire des réacteurs refroidis par eau de conception récente,
- i) Rappelant que le lancement de nouveaux programmes électronucléaires, de même que le maintien et le développement de programmes électronucléaires existants, requièrent l'élaboration, la mise en place et l'amélioration continue d'une infrastructure appropriée pour assurer l'utilisation sûre, sécurisée, efficiente et durable de l'électronucléaire et l'application des

normes les plus élevées de sûreté nucléaire tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'Agence et des instruments internationaux pertinents, ainsi qu'un engagement ferme à long terme des autorités nationales à mettre en place et à maintenir cette infrastructure,

j) Reconnaissant l'intérêt croissant dans un certain nombre d'États Membres pour les modèles de réacteurs de la prochaine génération,

k) Rappelant que la mise au point de systèmes innovants à neutrons rapides, de cycles fermés du combustible et de cycles nouveaux (p. ex. thorium, uranium recyclé) est considérée comme une étape vers un approvisionnement énergétique durable à long terme, qui peut contribuer à l'extension de la durée de disponibilité des ressources en combustible nucléaire et à des solutions efficaces de gestion des déchets nucléaires,

l) Rappelant la Conférence internationale sur le thème « Réacteurs à neutrons rapides et cycles du combustible connexes - systèmes nucléaires de prochaine génération pour le développement durable » (FR17), tenue en juin 2017 à Iekaterinbourg (Fédération de Russie), lors de laquelle les principales conclusions des participants ont été que les réacteurs à neutrons rapides innovants et les cycles fermés du combustible pouvaient être la clé d'une énergie d'origine nucléaire durable et sûre pour l'avenir et, du fait de leur niveau de maturité technologique, pourraient permettre d'étendre la durée de disponibilité des ressources en combustible nucléaire et offrir une solution efficace à la question de la gestion des déchets nucléaires,

m) Notant le nombre croissant d'États Membres qui demandent conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de l'uranium de manière sûre, sécurisée et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,

n) Notant qu'il importe de recenser les ressources en uranium non découvertes ou secondaires et soulignant la nécessité d'appuyer la remédiation des mines d'uranium, dans le cadre d'un programme nucléaire durable,

o) Prenant note de la 26<sup>e</sup> édition du « Livre rouge » (Uranium 2016: Resources, Production and Demand), référence mondiale reconnue dans le domaine de l'uranium, élaborée conjointement par l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et publiée en novembre 2016,

p) Rappelant la signature d'un accord avec l'État hôte entre l'Agence et le Kazakhstan et la signature d'un accord de transit entre l'Agence et la Fédération de Russie, et se félicitant de la signature d'un accord de transit entre l'Agence et la Chine à l'appui de la mise en place de la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE),

q) Se félicitant de l'ouverture de l'installation d'entreposage de la banque d'UFE le 29 août 2017 à Oskemen (Kazakhstan),

r) Prenant note de l'atelier organisé par l'Agence sur l'adoption d'un processus équitable, transparent et concurrentiel d'acquisition d'UFE, et de la publication des documents connexes du Secrétariat,

s) Notant aussi le fonctionnement de la réserve garantie d'UFE d'Angarsk (Fédération de Russie), contenant 120 tonnes d'UFE, sous l'égide de l'Agence,

- t) Consciente de l'existence de la banque américaine pour un approvisionnement assuré en combustible, banque d'environ 230 tonnes d'UFE devant répondre à des ruptures d'approvisionnement dans des pays ayant des programmes nucléaires civils pacifiques,
- u) Se félicitant de la transformation du réacteur source de neutrons miniature (RSNM) du Ghana, qui fonctionnait à l'uranium hautement enrichi (UHE), en réacteur fonctionnant à l'UFE, opération réalisée par la Chine, les États-Unis, l'Agence et le Ghana, pays hôte,
- v) Reconnaissant le rôle que la gestion efficace du combustible usé et des déchets radioactifs devrait jouer en évitant d'imposer des fardeaux indus aux générations futures, et reconnaissant aussi que même si chaque État Membre devrait, dans la mesure où cela est compatible avec la sûreté de la gestion de ces matières, stocker définitivement les déchets radioactifs qu'il produit, dans certaines circonstances, une gestion sûre et efficace du combustible usé et des déchets radioactifs pourrait être favorisée par des accords entre États Membres pour utiliser des installations situées dans l'un d'entre eux dans l'intérêt de tous,
- w) Soulignant l'importance des normes de sûreté de l'Agence relatives à la gestion des déchets nucléaires et du combustible usé et les avantages d'une coopération étroite avec des organisations internationales, et félicitant le Département de l'énergie nucléaire pour les documents techniques qu'il a publiés en vue d'appuyer leur mise en œuvre,
- x) Reconnaissant que la création d'une infrastructure solide de sûreté, de sécurité et de non-prolifération dans les États qui envisagent de se doter de réacteurs nucléaires est vitale pour tout programme nucléaire et soulignant que l'utilisation de l'électronucléaire doit s'accompagner à tous les stades d'engagements relatifs à l'application continue des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité pendant toute la durée de vie des centrales nucléaires, et de garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États Membres, et saluant l'assistance de l'Agence dans ces domaines,
- y) Soulignant la nécessité d'une gestion efficace du combustible usé et des déchets radioactifs, du déclassé et de la remédiation de manière sûre et durable, et confirmant le rôle important de la science et de la technologie pour ce qui est de relever continuellement ces défis, en particulier grâce à des innovations,
- z) Prenant acte des efforts continus et des progrès satisfaisants qui ont été faits sur le site de Fukushima Daiichi, tout en notant les problèmes importants et complexes qu'il reste à résoudre en ce qui concerne le déclassé, la remédiation environnementale et la gestion des déchets radioactifs,
- aa) Reconnaissant qu'il est important que les États Membres qui choisissent de recourir à l'électronucléaire engagent avec le public un dialogue transparent reposant sur des données scientifiques,
- bb) Reconnaissant que le nombre croissant de réacteurs mis à l'arrêt accroît la nécessité de recueillir des données d'expérience et d'élaborer des méthodes et des techniques adéquates pour le déclassé, la remédiation environnementale et la gestion d'importantes quantités de déchets radioactifs, y compris d'eau contaminée, résultant du déclassé d'installations, d'anciennes pratiques et d'accidents radiologiques ou nucléaires,
- cc) Notant les progrès réalisés dans le domaine du stockage définitif en formations géologiques profondes du combustible nucléaire usé et des déchets hautement radioactifs, et notant aussi l'importance vitale de la participation des autorités nationales, y compris les organismes de réglementation, afin de renforcer l'engagement des parties prenantes,

- dd) Reconnaissant la nécessité pour les États Membres d'évaluer et de gérer les engagements financiers qui sont requis pour la planification et l'exécution de programmes de gestion des déchets radioactifs, y compris le stockage définitif,
- ee) Saluant les efforts continus déployés par le Secrétariat pour permettre un stockage en puits sûr et efficace des sources radioactives scellées retirées du service, et prenant note des fonds versés par le Canada pour la mise en œuvre de projets pilotes de puits au Ghana, aux Philippines et en Malaisie,
- ff) Prenant note du Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation environnementale (ARTEMIS) de l'Agence et se félicitant des demandes présentées par l'Italie, l'Australie et la Pologne, qui souhaitent accueillir chacune une mission en 2017, et par la France, la Bulgarie, le Luxembourg et l'Espagne, qui souhaitent être examinés en 2018,
- gg) Notant la demande, exprimée à Madrid en 2016 et énoncée dans les actes de la Conférence sur la progression de la mise en œuvre des programmes de déclassé et de remédiation environnementale au niveau mondial, que les États Membres parviennent à un consensus sur les questions pour lesquelles le renforcement de la coopération internationale pourrait contribuer à la sûreté et à l'efficacité du déclassé et de la remédiation, le cas échéant,
- hh) Rappelant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique et de la gestion des connaissances, et insistant sur les compétences et la capacité uniques de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à se doter de capacités nationales en ce qui concerne le recours sûr, sécurisé et efficace à l'énergie nucléaire et ses applications, entre autres par son programme de coopération technique,
- ii) Reconnaissant qu'il est important et nécessaire en permanence de renforcer les compétences de gestion dans le secteur nucléaire, en particulier dans les pays en développement qui lancent ou développent des programmes électronucléaires, et félicitant l'Agence d'avoir facilité avec succès la mise en place de programmes universitaires de master en gestion de la technologie nucléaire par l'intermédiaire du cadre de collaboration de l'Académie internationale de la gestion nucléaire (INMA),
- jj) Notant que les préoccupations importantes concernant la disponibilité des ressources énergétiques, l'environnement, la sécurité énergétique, le changement climatique et ses effets, qui ont été énoncées dans les objectifs de développement durable (ODD) par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015, montrent que les nombreuses options énergétiques différentes doivent être examinées dans leur ensemble si l'on souhaite promouvoir l'accès à une énergie compétitive, propre, sûre, sécurisée et d'un coût abordable, de manière à soutenir une croissance économique durable dans tous les États Membres,
- kk) Notant que l'électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal, ce qui en fait l'une des technologies sobres en carbone disponibles pour produire de l'électricité,
- ll) Reconnaissant que chaque État a le droit de décider de ses priorités et d'établir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, et d'avoir recours à un éventail diversifié de sources d'énergie afin d'assurer sa sécurité énergétique, tout en cherchant à faire face au changement climatique, y compris au moyen de mesures prises, le cas échéant, dans le cadre de l'Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015,

mm) Reconnaissant les difficultés à obtenir un financement de grande ampleur pour construire des centrales nucléaires en tant qu'option viable et durable pour répondre aux besoins énergétiques et tenant compte de mécanismes de financement appropriés, auxquels pourraient participer des investisseurs non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé le cas échéant,

nn) Reconnaissant qu'il importe de favoriser une collaboration internationale accrue en matière de recherches sur les technologies électronucléaires avancées et les nouveaux systèmes d'énergie nucléaire non électriques et leurs applications,

oo) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à établir, préserver et renforcer les connaissances nucléaires et en mettant en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances aux niveaux national et organisationnel, et confirmant le rôle important des programmes de gestion des connaissances nucléaires dans le renforcement des capacités de formation théorique et pratique et de création de réseaux dans le domaine nucléaire,

pp) Reconnaissant le rôle que peuvent jouer des réacteurs de recherche sûrs, sécurisés, exploités de façon fiable et bien utilisés dans des programmes nationaux, régionaux et internationaux en science et technologie nucléaires, y compris à l'appui de travaux de recherche-développement dans les domaines des sciences neutroniques, des essais de combustible et de matériaux, et de la formation théorique et pratique,

qq) Reconnaissant que l'École de gestion de l'énergie nucléaire de l'Agence fait l'objet d'un nombre croissant de demandes à l'échelle régionale et qu'elle a des effets positifs sur la sensibilisation aux questions et difficultés relatives au secteur nucléaire et leur compréhension parmi les futurs professionnels et responsables de ce secteur,

rr) Appelant l'attention sur les avantages à long terme d'un renforcement des capacités efficace et ciblé à l'appui des plans nationaux de lancement ou de développement de programmes électronucléaires, en particulier dans les pays en développement,

ss) Félicitant le Secrétariat pour son appui continu à la mise en œuvre et à la promotion du programme de Centres internationaux d'excellence s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) et notant avec satisfaction que le Centre d'étude de l'énergie nucléaire (SCK-CEN) de la Belgique et le Ministère de l'énergie des États-Unis (Laboratoire national de l'Idaho et Laboratoire national d'Oak Ridge) ont été désignés comme ICERR, et

tt) Prenant note du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire pour 2017 (GC(61)/INF/4), ainsi que du rapport intitulé Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (GOV/2017/30-GC(61)/12), préparés par le Secrétariat,

1. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant, par une coopération internationale entre les États Membres intéressés, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'application spécifique de la production d'électricité, en aidant ces États à cet égard, en favorisant la coopération internationale et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;

2. Encourage l'Agence à continuer d'aider les États Membres intéressés à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de l'exploitation des centrales nucléaires et à entreprendre de nouveaux programmes électronucléaires ;

3. Encourage les États Membres à élaborer des programmes et des initiatives en étroite coordination avec l'Agence pour améliorer et promouvoir les compétences des États Membres ;
4. Encourage le Secrétariat à appuyer les projets régionaux de coopération technique pour ce qui est des initiatives dans les domaines de la gestion des connaissances, y compris l'exécution de missions et d'initiatives de planification et d'évaluation des capacités d'enseignement au niveau national, des programmes de promotion et de renforcement de la collaboration entre universités en recherche nucléaire, de la création de ressources de formation en ligne et l'appui aux plateformes correspondantes, et l'octroi de bourses d'études souples à de jeunes spécialistes du nucléaire de pays en développement pour qu'ils participent et achèvent les cours de master en gestion de la technologie nucléaire appuyés par l'INMA ;
5. Prie instamment le Secrétariat d'appuyer la participation aux écoles régionales de gestion de l'énergie nucléaire de ressortissants qualifiés de pays en développement grâce à des bourses régionales de coopération technique ;
6. Félicite l'Agence pour les services d'assistance et d'examen qu'elle fournit aux États Membres qui entreprennent et relancent des programmes électronucléaires nationaux, et encourage les États Membres à utiliser volontairement cette assistance et ces services d'examen lorsqu'ils planifient leurs programmes énergétiques et en évaluent les aspects économiques/socio-économiques, mettent en place leur infrastructure nationale pour l'électronucléaire et définissent leurs stratégies à long terme pour une énergie nucléaire durable ;
7. Prie le Secrétariat de lancer un programme pour étudier de nouvelles façons de promouvoir les partenariats, l'investissement et la collaboration au plan international, qui englobe les pays en développement et soit axé sur l'innovation par l'intermédiaire d'activités internationales communes de recherche-développement sur les technologies électronucléaires avancées et des systèmes nouveaux d'énergie nucléaire non électriques et leurs applications qui contribuent de manière décisive à atteindre les ODD de façon responsable, sûre, sécurisée et économiquement rationnelle et renforcent la résistance à la prolifération ;
8. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à réduire le nombre de documents finalisés mais non publiés et à encourager le réexamen des publications plus anciennes, selon que de besoin ;
9. Se félicite de ce que le Secrétariat communique une liste régulièrement mise à jour des documents en préparation et donne la possibilité aux États Membres qui le souhaitent d'y contribuer ;
10. Prie instamment le Secrétariat d'améliorer l'accès des décideurs et des experts aux informations figurant sur le site web de l'Agence à l'appui des travaux de cette dernière ;
11. Reconnaît l'importance d'aider les États Membres intéressés par la production d'uranium à mettre au point et à maintenir des activités durables au moyen d'une technologie, d'une infrastructure et d'une participation des parties prenantes appropriées, et de la mise en valeur de personnel qualifié, et encourage l'Agence à coopérer avec l'OCDE/AEN à la publication de la 27<sup>e</sup> édition du Livre rouge sur les ressources, la production et la demande d'uranium ;
12. Attend avec intérêt l'organisation par le Secrétariat du 4<sup>e</sup> Colloque international sur l'uranium, matière première du cycle du combustible nucléaire : prospection, extraction, production, offre et demande, économie et questions environnementales (URAM 2018), qui doit avoir lieu en 2018 ;
13. Encourage l'Agence à formuler des documents d'orientation sur l'extraction d'uranium à l'intention des pays qui élaborent des programmes de prospection et d'extraction d'uranium, sur la base de l'analyse et de la promotion d'un savoir-faire concret et de connaissances nouvelles sur les

aspects environnementaux de la prospection et de l'extraction d'uranium et de la remédiation des sites ;

14. Salue les efforts faits par le Secrétariat pour mener des activités visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de modélisation, de prévision et d'amélioration de la compréhension du comportement du combustible nucléaire dans des conditions accidentelles, par exemple grâce à des projets de recherche coordonnée ;

15. Salue les efforts faits par le Secrétariat pour assurer un processus équitable d'acquisition d'UFE pour la banque d'UFE ;

16. Encourage une discussion entre les États Membres intéressés sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris, d'une part, des possibilités de créer des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire et, d'autre part, des systèmes possibles pour la partie terminale du cycle du combustible, reconnaissant que toute discussion sur ces sujets devrait être non discriminatoire, ouverte à tous et transparente, et s'inscrire dans le respect du droit de chaque État Membre à développer des capacités nationales ;

17. Encourage la publication prochaine du rapport présentant les résultats du projet Situation et tendances concernant le combustible usé et les déchets radioactifs de 2013, qui a été lancé en tant qu'activité commune de trois organismes, l'OCDE/AEN, l'AIEA et la Commission européenne ;

18. Souligne l'importance de la gestion sûre du combustible usé qui, pour certains États Membres, englobe le retraitement et le recyclage, ainsi que de la gestion et/ou du stockage définitif sûrs des déchets radioactifs, y compris leur transport, notamment pour le développement sûr, sécurisé, efficient et durable de la science et de la technologie nucléaires, y compris de l'électronucléaire, et pour éviter d'imposer des fardeaux indus aux générations futures ;

19. Prie le Secrétariat de poursuivre et d'accroître ses activités concernant le cycle du combustible, le combustible usé et la gestion des déchets radioactifs, et de continuer d'aider les États Membres, y compris ceux qui lancent des programmes électronucléaires, à élaborer et appliquer des programmes adéquats de stockage définitif, conformément aux normes de sûreté et orientations sur la sécurité pertinentes ;

20. Encourage le Secrétariat à continuer d'élaborer des guides de sûreté et des documents techniques sur la gestion de grandes quantités de déchets résultant d'un accident nucléaire ou radiologique et sur la mise en œuvre de projets de déclasserment et de remédiation de l'environnement après un accident ;

21. Encourage le Secrétariat à promouvoir le partage d'informations pour mieux intégrer les approches de la partie terminale du cycle du combustible qui influent sur la récupérabilité, le transport, l'entreposage et le recyclage du combustible nucléaire usé, par exemple en coordonnant des projets de recherche, et à fournir davantage d'informations sur la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture d'une installation de stockage définitif de déchets radioactifs, aidant ainsi les États Membres, y compris ceux qui lancent des programmes électronucléaires, à élaborer et appliquer des programmes adéquats de stockage définitif, conformément aux normes de sûreté et orientations sur la sécurité pertinentes ;

22. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses activités sur la situation et les tendances de la gestion des déchets radioactifs en publiant un ensemble de rapports sur les stocks mondiaux de déchets radioactifs et de combustible nucléaire usé et sur la planification de leur gestion ;

23. Prie l'Agence, par l'intermédiaire de sa nouvelle Section du déclasserment et de la remédiation environnementale, d'élaborer des documents d'orientation sur le déclasserment et les plans d'action à

l'appui du déclassement, notamment en établissant un cadre international de coopération pour la mise en œuvre afin de promouvoir l'exécution sûre, sécurisée, efficiente et durable de ces activités ;

24. Encourage l'Agence à renforcer encore ses activités dans le domaine de la remédiation environnementale, comme le réseau ENVIRONET, en étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires ;

25. Encourage le Secrétariat à promouvoir le concept de service d'examen par des pairs ARTEMIS, en expliquant les avantages pour encourager les États Membres à demander de tels examens par des pairs, s'il y a lieu ;

26. Encourage une poursuite du renforcement des normes de sûreté de l'Agence et une coopération forte avec les organisations internationales, notamment grâce à la base de données sur la gestion des déchets, accessible par Internet ;

27. Encourage l'Agence à renforcer encore ses activités relatives à la gestion efficace des sources radioactives scellées retirées du service en appuyant les opérations sur le terrain et le renforcement des capacités pour la caractérisation, le démantèlement, et l'emballage en vue de l'entreposage ou du transport, ainsi que la mise en place de centres techniques qualifiés pour la gestion des sources radioactives scellées retirées du service ;

28. Attend avec intérêt la 4<sup>e</sup> Conférence ministérielle internationale de l'AIEA sur l'électronucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle, qui doit être accueillie par les Émirats arabes unis en octobre/novembre 2017, et encourage les États Membres intéressés à participer à cet important événement ;

29. Encourage l'Agence à continuer d'organiser des ateliers de création de capacités sur des sujets essentiels relatifs à l'électronucléaire, de manière à comprendre et à mettre en œuvre, de façon intégrée, les exigences de systèmes de gestion efficaces pour veiller à la sûreté, à l'efficacité et à la durabilité des programmes électronucléaires ;

30. Reconnait l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres en matière d'analyse et de planification énergétiques et pour la mise en place des infrastructures requises aux fins de l'introduction et de l'utilisation sûres, sécurisées et efficaces de l'électronucléaire, encourage les États Membres intéressés à voir comment ils peuvent contribuer davantage dans ce domaine en renforçant l'assistance technique de l'Agence aux pays en développement, et note l'importance d'une participation active des parties prenantes dans la mise en place ou l'expansion de programmes électronucléaires ;

31. Encourage le Secrétariat à continuer d'affiner la perception des États Membres à la recherche de possibles moyens de financer un programme électronucléaire, y compris la gestion des déchets radioactifs dans un contexte financier international en évolution, et encourage les États Membres intéressés à collaborer avec les institutions financières pertinentes pour résoudre les questions financières que soulève l'introduction de modèles et de technologies à la sûreté renforcée pour l'électronucléaire ;

32. Encourage le Secrétariat à analyser les facteurs de coûts techniques et économiques pour la durabilité économique de l'électronucléaire, en particulier dans le cadre de la prolongation de la durée de vie, afin de déterminer la valeur de l'électronucléaire dans le bouquet énergétique compte tenu de considérations environnementales ;

33. Se félicite du nouveau rapport quadriennal « Situation et perspectives internationales de l'électronucléaire 2017 » (GOV/INF/2017/12-GC(61)/INF/8), document important pour la Conférence ministérielle internationale de 2017 sur l'électronucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle du fait de l'analyse de la capacité électronucléaire mondiale qu'il contient ;

34. Encourage le Secrétariat à modifier la publication annuelle intitulée *Energy, Electricity and Nuclear Power Estimates for the Period up to 2050* (n° 1 de la collection Données de référence) afin de mieux décrire la mise au point plausible de nouvelles centrales nucléaires dans différentes régions du monde quel que soit le scénario pris en compte, et invite les États Membres qui le souhaitent à aider le Secrétariat à promouvoir cette publication ;

35. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres intéressés, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires pour les applications électronucléaires dans les États Membres, en vue de renforcer les infrastructures, notamment de sûreté et de sécurité, et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie, y compris la création de capacités par l'utilisation des réacteurs de recherche existants ;

36. Encourage le Secrétariat à continuer de favoriser la collaboration régionale et internationale et la constitution de réseaux qui élargit l'accès aux réacteurs de recherche, comme les communautés internationales d'utilisateurs ;

37. Encourage le Secrétariat à donner aux États Membres qui envisagent de mettre au point ou d'installer leur premier réacteur de recherche des informations sur les questions associées à ces réacteurs et liées à l'utilisation, à la rentabilité, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité, à la responsabilité nucléaire, à la résistance à la prolifération et à la gestion des déchets, et, sur demande, à aider les décideurs à mener leurs projets de nouveau réacteur en suivant de manière systématique les considérations et les étapes propres à un projet de réacteur de recherche établies par l'Agence et à partir d'un plan stratégique solide fondé sur l'utilisation ;

38. Prie instamment le Secrétariat de continuer à donner des orientations sur tous les aspects du cycle de vie d'un réacteur de recherche, y compris sur l'élaboration de programmes de gestion du vieillissement dans les réacteurs de recherche nouveaux et anciens, afin d'assurer l'amélioration continue de la sûreté et de la fiabilité, l'exploitation à long terme, la viabilité de l'approvisionnement en combustible et la recherche de solutions d'évacuation efficaces et efficaces aux fins de la gestion du combustible usé et des déchets, et la création d'une capacité de « client bien informé » dans les États Membres qui entreprennent le déclassement de réacteurs de recherche ;

39. Note avec satisfaction les demandes de l'Ouzbékistan et du Portugal d'accueillir une mission d'évaluation de l'exploitation et de la maintenance des réacteurs de recherche (OMARR) dans leurs installations respectives, WWR-SM et RPI, et encourage encore les États Membres qui exploitent des réacteurs de recherche à inviter volontairement une mission OMARR ;

40. Note avec satisfaction l'engagement du Secrétariat en matière de promotion du programme ICERR, invite les États Membres qui le souhaitent à solliciter une désignation et encourage les centres déjà désignés à coopérer entre eux ou à adhérer à des réseaux et programmes de recherche internationaux sur des activités intéressant les États Membres ;

41. Note avec satisfaction le lancement du projet Internet Reactor Laboratory de l'AIEA en Amérique latine, en Europe et en Afrique, avec la diffusion réussie d'expériences de physique des réacteurs, ainsi que la mise en œuvre d'écoles régionales et de cours pratiques à l'aide de réacteurs polyvalents, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour appuyer la création de capacités reposant sur des réacteurs de recherche ;

42. Engage le Secrétariat à continuer de soutenir des programmes internationaux s'efforçant de réduire le plus possible l'utilisation à des fins civiles d'UHE, notamment par la mise au point et la qualification de combustible à l'UFE et à haute densité pour les réacteurs de recherche, lorsque cela est techniquement et économiquement possible ;

43. Souligne l'importance, lors de la planification et de l'implantation de l'énergie nucléaire, notamment d'un programme électronucléaire et des activités connexes du cycle du combustible, de veiller à l'application des normes les plus élevées de sûreté, de préparation et de conduite des interventions d'urgence, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement, par exemple par la promotion d'une plateforme d'échange en continu par la communauté nucléaire internationale d'informations relatives à la R-D portant sur des questions de sûreté que l'accident de Fukushima Daiichi a mis en lumière, et par le renforcement de programmes de recherche à long terme sur les accidents graves et les activités de déclasserement associées ;
44. Se félicite de la poursuite de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA et de toutes les contributions annoncées par des États Membres ou des groupes régionaux d'États, et encourage les États Membres et les groupes d'États en mesure de le faire à contribuer ;
45. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
46. Prie le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs selon que de besoin et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session (2018) sur les faits marquants se rapportant à la présente résolution.

## 2.

### **Communication et coopération de l'AIEA avec d'autres organismes**

#### La Conférence générale,

- a) Se félicitant des contributions du Secrétariat aux débats internationaux sur les changements climatiques dans le monde, comme ceux des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), et prenant note de la participation de l'Agence au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et
- b) Se félicitant des initiatives du Secrétariat pour répertorier les domaines d'activités pertinents parmi les 17 ODD adoptés par les Nations Unies en 2015,
1. Prie le Secrétariat de poursuivre sa coopération avec des initiatives internationales comme ONU-Énergie et d'étudier la possibilité de coopérer avec Énergie durable pour tous (SE4ALL), en soulignant l'importance de communications continues et transparentes sur les risques et les avantages de l'électronucléaire dans les pays qui l'utilisent et dans les pays primo-accédants ;
2. Encourage les efforts faits par le Secrétariat pour fournir des informations complètes sur les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie bas carbone et sa contribution potentielle à l'atténuation des changements climatiques, en prévision de la COP 23, qui aura lieu à Bonn (Allemagne), en novembre 2017, et encourage le Secrétariat à travailler directement avec les États Membres qui en font la demande et à développer encore ses activités dans ces domaines, y compris dans le cadre de l'Accord de Paris ;
3. Encourage l'Agence à participer et à contribuer, par son expertise et ses données, à l'évaluation scientifique des changements climatiques figurant dans le rapport spécial du GIEC sur les incidences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels et les profils connexes d'émission de gaz à effet de serre ;

4. Encourage l'Agence à envisager une représentation de haut niveau à la COP 23 et dans d'autres grandes instances internationales où les changements climatiques et le rôle potentiel de l'électronucléaire pourront être examinés ; et
5. Encourage un renforcement de la coopération mutuelle entre les États Membres par un échange d'informations sur les données d'expérience et les bonnes pratiques pertinentes en ce qui concerne les programmes électronucléaires, dans le cadre d'organisations internationales comme l'AIEA, l'OCDE/AEN et l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO).

### 3.

#### **Exploitation des centrales nucléaires**

##### La Conférence générale,

- a) Soulignant le rôle essentiel de l'Agence comme tribune internationale pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur l'exploitation des centrales nucléaires et pour l'amélioration continue de cet échange parmi les États Membres intéressés, notamment lors du Forum de coopération des organismes exploitants tenu à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence générale, tout en reconnaissant à la fois le rôle d'organisations internationales comme l'OCDE/AEN et de réseaux multinationaux d'exploitants comme la WANO, et la nécessité de renforcer encore la coopération entre l'Agence et ces organismes,
  - b) Notant l'importance croissante de l'exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes et soulignant la nécessité de partager les enseignements pertinents tirés de l'exploitation à long terme, notamment concernant les aspects relatifs à la sûreté, au profit de nouveaux programmes qui pourraient reposer sur des centrales nucléaires capables d'être en service pendant plus de 60 ans,
  - c) Se félicitant des nouvelles publications et des nouveaux outils de l'AIEA concernant les achats et les chaînes d'approvisionnement, y compris les processus d'appel d'offres et d'évaluation des contrats, et
  - d) Soulignant l'importance de ressources humaines adéquates pour assurer, notamment, le déroulement dans des conditions de sûreté et de sécurité, et la réglementation efficace, d'un programme électronucléaire, et notant le besoin croissant de personnel formé et qualifié dans le monde entier, pour appuyer les activités relatives à l'énergie nucléaire pendant la construction, la mise en service et l'exploitation, y compris l'exploitation à long terme, l'amélioration des performances, la gestion efficace des déchets radioactifs et le déclassement,
1. Prie le Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés pour renforcer l'excellence dans l'exploitation des centrales nucléaires et de mettre en place des mécanismes de collaboration efficaces, tels que des groupes de travail techniques, pour une exploitation sûre, sécurisée, efficiente et durable des centrales nucléaires mais aussi l'application dans l'industrie nucléaire de systèmes de gestion permettant un échange d'informations relatives aux données d'expérience et aux bonnes pratiques s'agissant de l'exploitation sûre et efficace des centrales nucléaires ;
  2. Prie le Secrétariat de maintenir son appui aux États Membres intéressés, notamment en renforçant leurs connaissances, leur expérience et leurs capacités en matière de gestion du vieillissement et de la durée de vie des centrales, et accueille avec satisfaction la quatrième Conférence internationale sur la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires, qui se tiendra en France en octobre 2017 ;

3. Encourage le Secrétariat à diffuser, par la publication de documents techniques, les meilleures pratiques et les données d'expérience en matière d'apprentissage et de développement, de direction, de culture de sûreté, de culture organisationnelle, de participation des parties prenantes, de prise de décisions et de gestion, pendant tout le cycle de vie des installations et des activités, y compris en ce qui concerne la nécessité de maintenir une structure organisationnelle appropriée lorsque les centrales nucléaires sont en arrêt définitif ou en phase de transition avant le déclassement ;
4. Reconnaît l'intérêt croissant que suscite l'application de systèmes de contrôle-commande avancés et encourage l'Agence à maintenir son appui aux États Membres intéressés ;
5. Reconnaît la nécessité de renforcer encore l'appui pour les interfaces entre le réseau et les centrales nucléaires, la fiabilité du réseau et l'utilisation de l'eau, et recommande au Secrétariat de collaborer avec les États Membres qui exploitent des centrales nucléaires sur ces questions ;
6. Encourage le Secrétariat à recenser et à promouvoir, grâce à des documents techniques et des guides, les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les achats et les chaînes d'approvisionnements, y compris les processus d'appel d'offres et d'évaluation des contrats, et à appuyer le partage de données d'expérience concernant les activités de contrôle et de surveillance de la qualité relatives à la construction des installations nucléaires, à la fabrication des composants et aux modifications, en ce qui concerne les questions d'aptitude au service et d'accréditation indépendante pour la formation nucléaire ;
7. Se félicite de la réunion technique sur l'expérience pratique de la mise en œuvre des mesures post-Fukushima dans les centrales nucléaires et encourage les organismes propriétaires/exploitants du secteur nucléaire des États Membres à mettre en commun leurs données d'expérience et leurs connaissances concernant les méthodes et stratégies relatives à la mise en œuvre, dans les centrales nucléaires, de mesures après Fukushima ; et
8. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres ayant une activité électronucléaire, laquelle requiert un personnel bien informé, et se félicite de la troisième *Conférence internationale sur la mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires : relever les défis pour assurer les capacités futures en personnel du secteur nucléaire*, qui se tiendra à Gyeongju (République de Corée), du 28 au 31 mai 2018.

#### 4.

#### **Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes**

##### La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,
- b) Consciente de la nécessité du développement durable et de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI<sup>e</sup> siècle et à l'atténuation des changements climatiques,
- c) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de technologies liées à des systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de ces technologies,

- d) Notant que le nombre de participants au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence, lancé en 2000, continue de croître et qu'il est maintenant de 41 États Membres plus la Commission européenne,
- e) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines techniques et approches innovantes dans le domaine de l'énergie nucléaire, dans le cadre de projets de collaboration de l'INPRO, de groupes de travail techniques chargés de promouvoir des solutions novatrices pour les réacteurs avancés et les options concernant le cycle du combustible nucléaire, et de projets de recherche coordonnée, et tenant compte du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est assurée par l'intermédiaire du programme et budget de l'Agence et du plan du sous-programme INPRO,
- f) Notant que le plan du sous-programme INPRO répertorie des activités dans les domaines des scénarios mondiaux et régionaux pour l'énergie nucléaire, des innovations en matière de technologie nucléaire et des arrangements institutionnels, y compris des projets de collaboration clés comme les *feuilles de route pour le passage à des systèmes d'énergie nucléaire durables à l'échelle mondiale (ROADMAPS)*, le projet sur les *indicateurs clés pour les systèmes d'énergie nucléaire innovants (KIND)*, le projet sur les *stratégies de coopération relatives à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire : éléments moteurs et obstacles juridiques, institutionnels et financiers*, et d'autres projets de collaboration sur des questions particulières relatives aux modèles et concepts de réacteurs nucléaires et de cycle du combustible nucléaire innovants,
- g) Notant que le champ d'action de l'INPRO comporte des activités visant à aider les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme, durables, relatives à l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant l'introduction de celle-ci, dont les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) avec la méthodologie INPRO, le Forum de dialogue INPRO et la formation régionale sur la modélisation des systèmes d'énergie nucléaire, y compris les scénarios collaboratifs, et l'évaluation de la durabilité à l'aide de la méthodologie INPRO,
- h) Notant avec appréciation que l'INPRO a mené à bien le projet de collaboration sur l'évaluation de la viabilité des synergies entre groupes régionaux pour l'énergie nucléaire (SYNERGIES) et a reçu l'approbation du contenu du rapport final par le Secrétariat,
- i) Notant que le Secrétariat de l'INPRO a élaboré le rapport final sur le projet de collaboration relatif aux KIND,
- j) Notant que l'INPRO et la Section de la planification et des études économiques ont élaboré conjointement un document technique de l'AIEA intitulé « Experience in Modelling Nuclear Energy Systems with MESSAGE: Country Case Studies »,
- k) Notant que dans le cadre du projet de collaboration ROADMAPS, qui est en cours, l'INPRO a élaboré un modèle comprenant des éléments structurels, liés par une logique commune et permettant de caractériser la situation actuelle grâce à la NESA et à des plans concernant son développement à court, moyen et long termes, indiquant les moyens d'économiser du temps, des efforts et des ressources pour améliorer les caractéristiques d'une NESA nationale grâce à une coopération internationale,
- l) Notant les progrès accomplis dans le cadre d'autres activités et initiatives nationales, bilatérales et internationales et leurs contributions aux travaux de recherche-développement communs sur des solutions innovantes applicables à l'introduction et à l'utilisation de l'énergie nucléaire,

- m) Reconnaissant qu'un certain nombre d'États Membres envisagent l'autorisation, la construction et l'exploitation de prototypes ou de démonstrateurs de systèmes à neutrons rapides, de réacteurs à haute température et d'autres réacteurs innovants et de systèmes intégrés dans les prochaines décennies, et notant que le Secrétariat encourage ce processus par l'intermédiaire de forums internationaux pour l'échange d'informations et aide ainsi les États Membres intéressés à mettre au point des techniques innovantes renforcées en termes de sûreté, de résistance à la prolifération et de performance économique,
- n) Se félicitant de la participation accrue à la réunion de novembre 2015 ayant pour objet de « présenter et de partager des informations importantes sur la situation et l'importance des avancées technologiques dans le domaine des réacteurs avancés à sels fondus » et accueillant avec satisfaction la réunion qui s'est tenue en novembre 2016, et
- o) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les activités de l'Agence concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes figurant dans le document GOV/2017/30-GC(61)/12,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;
  2. Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme pour l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant l'introduction durable de celle-ci à long terme par l'intermédiaire de NESAs, sur la base de la méthodologie INPRO et de l'analyse de scénarios pour l'énergie nucléaire ;
  3. Encourage le Secrétariat à examiner de nouvelles possibilités de développer, de coordonner et d'intégrer les services qu'il fournit aux États Membres, dont font partie la planification énergétique globale et la planification à long terme dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'analyse économique et les évaluations technico-économiques, les NESAs et les évaluations des scénarios de transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables au moyen notamment du cadre analytique mis au point par l'INPRO ;
  4. Encourage le Secrétariat à envisager de continuer d'organiser des conférences en ligne pour les États Membres intéressés, grâce à des systèmes de communication à distance, afin qu'ils puissent appuyer l'application du cadre analytique de modélisation et d'évaluation du projet de collaboration INPRO intitulé « Analytical Framework for Analysis and Assessment of Transition Scenarios to Sustainable Nuclear Energy Systems », méthode d'évaluation comparative des options de systèmes d'énergie nucléaire fondée sur des indicateurs clés et des méthodes d'analyse décisionnelle multicritères ;
  5. Encourage les États Membres intéressés et le Secrétariat à utiliser le modèle de ROADMAPS dans le cadre d'études de cas nationales sur les options permettant une transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables à l'échelle mondiale, y compris celles reposant sur la coopération entre les pays détenteurs et les pays utilisateurs de technologies,
  6. Prie le Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés dans la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale et d'appuyer l'élaboration de mécanismes efficaces de collaboration pour échanger des informations sur les expériences et les bonnes pratiques pertinentes ;

7. Prie le Secrétariat de promouvoir la poursuite de l'application de méthodes d'analyse décisionnelle multicritères aux fins de l'évaluation comparative, par les membres de l'INPRO intéressés, des options de systèmes d'énergie nucléaires possibles, en vue d'appuyer l'analyse décisionnelle et l'établissement de priorités dans les programmes nationaux d'énergie nucléaire ;
8. Encourage le Secrétariat à analyser des stratégies de coopération relatives à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire, en mettant l'accent sur les éléments moteurs et sur les obstacles institutionnels, économiques et juridiques, pour veiller à une coopération efficace entre les pays en vue d'une utilisation durable à long terme de l'énergie nucléaire ;
9. Invite les États Membres et le Secrétariat à examiner le rôle que les innovations technologiques et institutionnelles peuvent jouer pour améliorer l'infrastructure électronucléaire et renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires, et à échanger des informations, notamment au sein du Forum de dialogue INPRO ;
10. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants et les innovations institutionnelles et infrastructurelles, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à l'avenir, ainsi que pour recenser les sujets d'intérêt communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;
11. Encourage le Secrétariat à redoubler d'efforts en matière d'enseignement à distance concernant l'élaboration et l'évaluation de techniques nucléaires innovantes pour les étudiants et le personnel des universités et des centres de recherche, et à continuer de mettre au point des outils à l'appui de cette activité pour une fourniture efficace de services aux États Membres ;
12. Note avec appréciation que la Section de l'INPRO a élaboré, en collaboration avec la Section de la planification et des études économiques, un rapport, dans la collection Énergie nucléaire de l'AIEA, intitulé « Modelling Nuclear Energy Systems with MESSAGE: A User's Guide », qui sert de document de référence aux deux sections lors de leurs activités d'enseignement et de formation ;
13. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à achever la révision de la méthodologie INPRO, en tenant compte des résultats des NESAs effectuées dans les États Membres et des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, tout en prenant note de la publication de manuels INPRO actualisés sur l'infrastructure, les aspects économiques, l'épuisement des ressources et les agresseurs environnementaux ;
14. Prend acte des efforts en cours du Secrétariat et des États Membres intéressés concernant la conduite d'études de cas complètes en vue du déploiement de petits réacteurs modulaires chargés en combustible à l'usine, qui font suite à l'étude préliminaire sur les centrales nucléaires transportables déjà publiée ;
15. Recommande que le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence (y compris l'INPRO) et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et des questions de sécurité et, en particulier, appuie la collaboration entre l'INPRO, les groupes de travail techniques appropriés, le Forum international Génération IV (GIF), le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC) et l'Initiative européenne pour une industrie nucléaire durable (ESNII) sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et avancés ;

16. Invite les États Membres qui le souhaitent mais ne l'ont pas encore fait à participer à l'INPRO et à contribuer aux activités relatives aux techniques nucléaires innovantes en fournissant des informations scientifiques et techniques, un appui financier ou des experts techniques et des spécialistes d'autres domaines pertinents, et en contribuant à des projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants ;
17. Encourage le Secrétariat à continuer d'organiser régulièrement, en coordonnant les ressources et l'assistance supplémentaire mises à disposition par les États Membres intéressés, des formations et des ateliers sur les techniques nucléaires innovantes et leurs fondements scientifiques et technologiques pour l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale ;
18. Note le rôle des réacteurs de recherche dans l'appui à la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants ;
19. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier de nouvelles techniques pour les réacteurs et le cycle du combustible permettant une meilleure utilisation des ressources naturelles et présentant une plus grande résistance à la prolifération, y compris celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants, en tenant notamment compte des facteurs économiques, de la sûreté et de la sécurité ;
20. Recommande que le Secrétariat continue d'examiner, en consultation avec les États Membres intéressés, des activités dans le domaine des techniques nucléaires innovantes, comme les cycles du combustible nouveaux (p. ex. le thorium et l'uranium recyclé) et les systèmes de quatrième génération, y compris les systèmes à neutrons rapides, les réacteurs refroidis par eau supercritique, les réacteurs à haute température refroidis par gaz et les réacteurs à sels fondus, pour renforcer l'infrastructure, la sûreté et la sécurité, promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et la création de capacités par l'utilisation d'installations expérimentales et de réacteurs d'essai de matériaux existants et prévus, et pour renforcer les initiatives visant à créer un cadre réglementaire adéquat et harmonisé de manière à faciliter les processus d'autorisation, de construction et d'exploitation de ces réacteurs innovants ;
21. Se félicite des ressources extrabudgétaires fournies au Secrétariat pour les activités d'élaboration de techniques nucléaires innovantes et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à étudier comment ils peuvent contribuer aux travaux du Secrétariat dans ce domaine ; et
22. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session ordinaire (2018) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

## 5.

### **Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire**

#### La Conférence générale.

- a) Reconnaissant que le développement et la mise en œuvre d'une infrastructure appropriée pour appuyer l'introduction réussie de l'électronucléaire et son utilisation sûre, sécurisée et efficiente constituent une question de grande importance, notamment pour les pays qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire,
- b) Rappelant ses résolutions précédentes sur les approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire,

- c) Soulignant que la sûreté et la sécurité nucléaires relèvent en premier lieu de la responsabilité des États et de leurs organismes de réglementation, titulaires de licences et organismes exploitants pour assurer la protection du public et de l'environnement, et qu'une infrastructure solide est nécessaire pour s'acquitter de cette responsabilité,
- d) Félicitant le Secrétariat pour son soutien dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, qui reste une priorité majeure pour les États Membres qui envisagent et planifient l'introduction de l'électronucléaire par des évaluations des besoins en infrastructure, en tenant compte des considérations économiques, sociales et politiques pertinentes, pour appuyer l'utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, et notant l'augmentation des activités de l'Agence dans ce domaine, conformément aux demandes des États Membres,
- e) Notant les mesures du Secrétariat pour fournir un appui dans le domaine de la participation des parties prenantes, qui reste extrêmement important pour les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction d'un programme électronucléaire,
- f) Reconnaissant l'utilité que conservent les missions d'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) de l'Agence, qui fournissent des évaluations par des experts et par des pairs pour aider les États Membres qui en font la demande à déterminer le stade de développement de leur infrastructure nucléaire et les besoins en la matière,
- g) Prenant note des 22 missions INIR et de suivi INIR effectuées depuis 2009 à la demande de 16 États Membres, et notant encore que d'autres pays considérant le lancement ou la relance d'un programme électronucléaire envisagent de demander la tenue de missions INIR,
- h) Se félicitant de la mise en place de PTI, qui fournissent un cadre opérationnel permettant à l'Agence de planifier et d'octroyer une assistance à l'appui de programmes nucléaires nationaux, favorisant ainsi l'optimisation de celle qu'elle offre aux pays primo-accédants,
- i) Notant la publication de rapports de la collection Énergie nucléaire et l'organisation d'un grand nombre de conférences, de réunions techniques et d'ateliers sur des sujets relatifs au développement de l'infrastructure,
- j) Saluant l'École de gestion de l'énergie nucléaire et d'autres cours sur la gestion et l'encadrement et sur la gestion de la construction, et les programmes de mentorat mis en œuvre sous les auspices de l'Agence, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en France, au Japon, en République de Corée, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède, en tant que plateformes efficaces pour la formation des cadres,
- k) Prenant note de la coopération entre le Secrétariat et l'IFNEC,
- l) Notant l'importance de la coordination au sein de l'Agence des activités visant à la mise en place de l'infrastructure nucléaire, par l'intermédiaire du Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire, du Groupe de coordination de l'infrastructure et des équipes restreintes respectives mises en place pour apporter un appui aux différents États Membres qui envisagent et prévoient d'introduire l'électronucléaire ou d'étendre leur programme électronucléaire en place,
- m) Notant le nombre croissant de projets de coopération technique, notamment de ceux qui aident les États Membres planifiant d'utiliser ou de développer l'électronucléaire à mener des études énergétiques pour évaluer les options futures, en particulier dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, en tenant compte des normes les plus strictes en ce qui concerne la sûreté et la planification des cadres de sécurité nucléaire appropriés,

- n) Notant les efforts menés de concert par la Section du développement de l'infrastructure nucléaire et l'INPRO pour élaborer des approches innovantes en matière d'infrastructure pour les futurs systèmes d'énergie nucléaire,
- o) Accueillant avec satisfaction le Groupe de travail technique sur l'infrastructure électronucléaire, qui fournit à l'Agence des orientations sur les approches, la stratégie, la politique et les actions en vue de la mise en place d'un programme électronucléaire national,
- p) Se félicitant des initiatives du Secrétariat pour produire une série de modules d'apprentissage à distance, fondés sur les 19 questions définies par l'Agence en matière d'infrastructure dans l'approche par étapes, dont 17 ont déjà été mises en ligne, afin d'appuyer la création de capacités dans les pays qui se dotent de nouveaux programmes nucléaires et ceux qui étendent leurs programmes existants ;
- q) Reconnaissant qu'il est important d'encourager une planification efficace de la main-d'œuvre pour l'exploitation et l'expansion de programmes électronucléaires, et reconnaissant le besoin croissant de personnel formé, et
- r) Prenant note d'autres initiatives internationales axées sur l'appui au développement de l'infrastructure,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour les efforts qu'ils déploient afin de mettre en œuvre la résolution GC(60)/RES/12.B.5, dont il est rendu compte dans le document GC(61)/12 ;
  2. Encourage la Section du développement de l'infrastructure nucléaire à poursuivre ses activités d'intégration de l'assistance fournie par l'Agence aux États Membres qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire ;
  3. Encourage le Secrétariat à faciliter une large participation internationale à l'ensemble des réunions techniques, ateliers, cours et conférences sur le développement de l'infrastructure nucléaire bénéficiant d'un appui en nature d'États Membres ;
  4. Encourage les États Membres à veiller à la mise en place des cadres législatifs et réglementaires appropriés, qui sont nécessaires à l'introduction sûre de l'électronucléaire ;
  5. Encourage les États Membres qui lancent un programme électronucléaire à procéder à une autoévaluation basée sur le document n° NG-T-3.2 (Rev.1) de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA pour déterminer les lacunes dans leur infrastructure nucléaire nationale et à inviter une mission INIR ainsi que des missions d'examen par des pairs pertinentes, notamment sur la sûreté de conception des sites, avant de mettre en service leur première centrale nucléaire, et à rendre publics leurs rapports de mission INIR afin de favoriser la transparence et de mettre en commun les bonnes pratiques ;
  6. Prie le Secrétariat de consolider l'application de l'approche par étapes [n° NG-G-3.1 (Rev.1) 2015 de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA] dans l'ensemble de l'Agence en tant que document de premier plan à utiliser par les États Membres pour l'élaboration de nouveaux programmes électronucléaires et pour la mise en place des PTI correspondants ;
  7. Invite les États Membres à utiliser les missions de suivi INIR pour évaluer les progrès accomplis et déterminer si les recommandations et les suggestions ont bien été mises en œuvre ;
  8. Prie le Secrétariat de continuer à tirer les enseignements des missions INIR et à renforcer l'efficacité des activités menées à ce titre ;

9. Prie instamment les États Membres d'élaborer et de tenir à jour des plans d'action pour tenir compte des recommandations et des suggestions formulées par les missions INIR et les encourage à participer à l'élaboration et à la mise à jour de leurs propres PTI ;
10. Accueille avec satisfaction les activités menées par le Secrétariat afin d'achever la mise au point de la méthodologie d'évaluation des missions INIR pour la phase 3 (avant la mise en service) avec les États Membres, primo-accédants proches de la mise en service ou développant leur programme électronucléaire, qui le souhaitent ;
11. Encourage le Secrétariat à se préparer à mener des missions INIR dans toutes les langues officielles des Nations Unies, à permettre un échange d'informations aux niveaux les plus élevés lors des missions et à étoffer le groupe des experts en la matière, en particulier dans les pays où une des langues officielles des Nations Unies est utilisée comme langue de travail, tout en veillant à ce que le recours à ces experts ne donne pas lieu à un conflit d'intérêt ou ne procure pas un avantage commercial ;
12. Encourage les activités entreprises par le Secrétariat pour promouvoir la coopération entre les primo-accédants et les pays ayant un programme électronucléaire en place ;
13. Encourage les États Membres à utiliser le cadre de compétence et prie le Secrétariat de continuer à mettre à jour la bibliographie sur l'infrastructure nucléaire, outil utile pour les États Membres lors de la planification de la coopération technique ou d'un autre type d'assistance ;
14. Encourage le Secrétariat à continuer de dispenser une formation liée à la promotion du concept de « client bien informé » et à la renforcer ;
15. Invite tous les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction ou l'expansion de l'électronucléaire à fournir, en tant que de besoin, des informations et/ou des ressources permettant à l'Agence d'utiliser toute sa panoplie d'outils pour appuyer le développement de l'infrastructure nucléaire ;
16. Prie le Secrétariat de fournir dès que possible une version actualisée du document technique sur la gestion d'articles suspects et de produits de contrefaçon dans l'industrie nucléaire, et encourage les États Membres à envisager d'utiliser ce document après sa parution ;
17. Engage le Secrétariat à faciliter, s'il y a lieu, une « coordination souple » entre les États Membres aux fins d'une mise en œuvre plus efficace de l'assistance multilatérale et bilatérale aux pays qui envisagent ou planifient l'introduction ou l'expansion de l'électronucléaire ;
18. Se félicite des activités entreprises par des États Membres, tant individuellement que collectivement, pour coopérer sur une base volontaire au développement de l'infrastructure nucléaire et encourage à nouveau une telle coopération ;
19. Se félicite des ressources extrabudgétaires fournies au Secrétariat pour les activités d'appui au développement de l'infrastructure dans les États Membres et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à étudier comment ils peuvent contribuer encore aux travaux du Secrétariat dans ce domaine ; et
20. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-deuxième session (2018) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

## 6.

### Réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires – mise au point et implantation

#### La Conférence générale.

- a) Rappelant ses précédentes résolutions sur la mise au point et l'implantation de réacteurs de faible ou moyenne puissance,
- b) Notant que l'Agence a un projet spécialement conçu pour appuyer les réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires (RFMP), mettant en évidence le fait qu'ils peuvent améliorer la disponibilité en énergie et la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans des pays primo-accédants et des pays qui développent leur programme électronucléaire, et pour examiner des questions relatives aux aspects financiers, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité, à la fiabilité, au renforcement de la résistance à la prolifération et à la gestion des déchets,
- c) Consciente des activités menées dans certains États Membres concernant la mise au point et l'implantation de petits réacteurs modulaires produisant jusqu'à 300 MWe d'électricité et pouvant être fabriqués comme modules dans des usines et transportés pour être installés dans des entreprises de services publics,
- d) Consciente également de la poursuite des activités menées par le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire dans le domaine des RFMP, avec la participation de l'Agence,
- e) Reconnaissant que les réacteurs de moindre puissance pourraient être plus indiqués pour les petits réseaux électriques de nombreux pays en développement ayant une infrastructure moins développée et qu'ils pourraient être, pour certains pays développés, un moyen de remplacer des sources d'énergie obsolètes, vieillissantes ou à forte émission de carbone, conformément aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en constatant que la taille des réacteurs nucléaires est une décision nationale que chaque État Membre prend en fonction de ses propres besoins et de la taille de son réseau électrique,
- f) Prenant note du rôle important que les RFMP pourraient jouer à l'avenir dans certains marchés ayant recours à la cogénération, comme les systèmes de chauffage urbain, de dessalement et de production d'hydrogène, et de leur potentiel pour des systèmes énergétiques innovants,
- g) Sachant que le Secrétariat a publié en 2013-2017, dans la collection Énergie nucléaire de l'AIEA, des rapports intitulés *Approaches for Assessing the Economic Competitiveness of Small and Medium Sized Reactors* (n° NP-T-3.7), *Options to Enhance Proliferation Resistance of Innovative Small and Medium Sized Reactors* (n° NP-T-1.11) et *Instrumentation and Control Systems for Advanced Small Modular Reactors* (NP-T-3.19), des documents techniques intitulés *Progress in Methodologies for the Assessment of Passive Safety System Reliability in Advanced Reactors* (IAEA-TECDOC-1752) et *Design Safety Considerations for Water-cooled Small Modular Reactors incorporating Lessons Learned from the Fukushima Daiichi Accident* (IAEA-TECDOC-1785), contribuant au point 12 du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, portant sur l'efficacité de la recherche-développement, et une brochure technique intitulée *Advances in Small Modular Reactor Technology Developments – A Supplement to IAEA Advanced Reactors Information System (ARIS)*, et attendant avec intérêt le rapport, dans la collection Énergie nucléaire de l'AIEA, intitulé *Technology Roadmap for Small Modular*

*Reactor Deployments* et deux documents techniques intitulés *Environmental Impact Assessment for Small Modular Reactor Deployments* et *Options to Enhance Energy Supply Security using Hybrid Energy Systems using SMR – Synergizing Nuclear and Renewable Energies*,

- h) Prenant note des effets du 13<sup>e</sup> Forum de dialogue INPRO intitulé *Legal and institutional issues in the global development of small modular reactors* et de la réunion intitulée *Incorporating Lessons Learned from the Fukushima Daiichi Accident in SMR Technology Assessment for Design of Engineered Safety Systems*, et de la conclusion du projet pilote relatif à un forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires en mai 2017,
- i) Reconnaissant le rôle que les technologies innovantes peuvent jouer dans la mise au point des RFMP, et notant la nouvelle initiative de l'INPRO concernant un projet de collaboration sur l'étude de cas pour l'implantation d'un petit réacteur modulaire chargé en combustible à l'usine, et
- j) Notant avec satisfaction le rapport du Directeur général intitulé « Mise au point et implantation de réacteurs de faible ou moyenne puissance, notamment de petits réacteurs modulaires » (annexe 7 du document GOV/2017/30-GC(61)/12),
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour les travaux qu'ils ont menés en application des résolutions antérieures pertinentes de la Conférence générale ;
  2. Encourage le Secrétariat à continuer de prendre des mesures appropriées pour aider les États Membres, en particulier les pays primo-accédants, qui ont engagé des actions préparatoires à des projets de démonstration, et de promouvoir la mise au point de RFMP sûrs, sécurisés, économiquement viables et résistant mieux à la prolifération ;
  3. Demande au Secrétariat de continuer de promouvoir un échange d'informations international efficace sur les options concernant les RFMP disponibles au niveau international pour implantation et sur des questions comme les feuilles de route technologiques pour la mise au point et l'implantation de RFMP, les exigences en matière d'infrastructure pour les pays qui lancent de nouveaux programmes électronucléaires, la performance d'exploitation, la maintenabilité, la sûreté et la sécurité, la gestion des déchets, la constructibilité, l'économie et la résistance accrue à la prolifération, en organisant des réunions techniques et des ateliers, selon qu'il conviendra, et d'établir des rapports de situation et des rapports techniques pertinents ;
  4. Invite le Secrétariat et les États Membres qui sont en mesure de proposer des RFMP à promouvoir la coopération internationale dans la réalisation d'études sur les impacts sociaux et économiques de l'implantation de RFMP dans les pays en développement ;
  5. Encourage le Secrétariat à poursuivre les consultations et à maintenir des contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents du système des Nations Unies, les institutions financières, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations appropriées pour la fourniture de conseils sur la mise au point et l'implantation de RFMP ;
  6. Encourage le Secrétariat à continuer de s'employer à définir des indicateurs de la performance en matière de sûreté, de l'exploitabilité, de la maintenabilité et de la constructibilité afin d'aider les pays à évaluer les technologies de RFMP avancés, et d'élaborer des orientations pour la mise en œuvre de ce type de technologie, et attend avec intérêt les rapports à venir sur le renforcement de la sécurité des approvisionnements énergétiques et les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental ;
  7. Encourage le Secrétariat à continuer de donner des orientations pour la sûreté, la sécurité, les aspects financiers, l'octroi de licences et les examens réglementaires de divers modèles de RFMP ;

8. Encourage le Secrétariat à favoriser la collaboration entre les États Membres intéressés pour faciliter l'octroi de licences pour les RFMP ;
9. Encourage le Secrétariat à faciliter la création de capacités d'évaluation de la technologie des RFMP dans les pays primo-accédants ;
10. Attend avec intérêt le rapport du Secrétariat sur le projet pilote relatif à un forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires ;
11. Encourage le Secrétariat à achever la publication du rapport intitulé « *Technology Roadmap for Small Modular Reactor Deployments* » dans la collection Énergie nucléaire de l'AIEA, et des documents techniques intitulés « *Environmental Impact Assessment for Small Modular Reactor Deployments* » et « *Options to Enhance Energy Supply Security using Hybrid Energy Systems using SMRs – Synergizing Nuclear and Renewable Energies* » ;
12. Encourage le Secrétariat à poursuivre les activités relatives tant à la mise au point de technologies habilitantes essentielles qu'au règlement de problèmes d'infrastructure primordiaux pour différents types de RFMP innovants menées dans le cadre du projet intitulé « Technologies et questions communes aux RFMP », qui complète l'INPRO ;
13. Invite le Directeur général à obtenir un financement approprié auprès de sources extrabudgétaires pour contribuer à l'exécution des activités de l'Agence concernant le partage de l'expérience en matière de construction et d'exploitation pour la mise au point et l'implantation de RFMP ; et
14. Prie le Directeur général de continuer à faire rapport sur :
  - i. la situation du programme lancé pour aider les pays en développement intéressés par les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou les petits réacteurs modulaires ;
  - ii. les progrès enregistrés dans les activités de recherche-développement, de démonstration et d'implantation concernant les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou les petits réacteurs modulaires dans les États Membres désireux de les introduire, et
  - iii. les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-troisième session ordinaire (2019) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.